Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID: 073-200070340-20230405-2023\_52-DE

Délibération numéro 2023 - 52

Département de la Savoie République Française

## COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 30 mars 2023.

<u>Présents</u>: Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

<u>Absents</u>: Roland AVENIERE, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Denise MELOT, Erica SANDFORD.

Procurations: Stéphane BOYER à Maurice BODECHER
Natacha BRENIER à Yann CHABOISSIER
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN
Erica SANDFORD à Karin THEOLIER
Denise MELOT à Jérémy TRACQ

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 05 Nombre de votants : 24

Monsieur Jean-Marc BUTTARD a été désigné secrétaire de séance.

## Objet : Piscine intercommunale de Modane

Travaux de désamiantage et de démolition
 Avenant n°01 au marché de travaux – Lot 1b Démolition – société LACROIX

Monsieur François CHEMIN, Vice-président et Président de la Commission d'Analyse des Offres, rappelle à l'assemblée le projet de réaménagement de la piscine intercommunale de Modane, avec une première tranche de travaux prévue durant la période de fermeture hivernale 2022-2023 qui concerne le confortement structurel du bâtiment existant (renforcement de la charpente bois, nécessitant la démolition d'une partie des locaux de l'étage), ainsi que le traitement acoustique du hall des bassins et le remplacement de la distribution aéraulique existante.

Le diagnostic plomb/amiante ayant révélé la présence d'amiante, le planning initial des travaux a été revu pour tenir compte des travaux préalables de désamiantage, et ne pas pénaliser davantage la date d'ouverture du printemps 2023 :

- Hiver 2022/2023 : Désamiantage et démolitions à l'étage.
- Hiver 2023/2024 : Renforcement de structure sur charpente bois, traitement acoustique sur la partie bassin, remplacement du réseau aéraulique de déshumidification.

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID: 073-200070340-20230405-2023\_52-DE

La CCHMV a lancé une consultation selon une procédure adaptée ouverte pour les lots désamiantage et démolitions, conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Le Conseil communautaire a attribué les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

- Lot 1a Désamiantage à la société GBA pour un montant de 41 440.00 euros hors taxes ;
- Lot 1b Démolitions à la société LACROIX pour un montant de 44 765.00 euros hors taxes.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, un avenant n°1 doit être conclu avec la société LACROIX titulaire du marché de travaux relatifs au lot 1b - Démolition afin de tenir compte des modifications suivantes :

- Travaux supplémentaires de démolition de doublage brique/isolant sur un mur en agglos (aléa de chantier).

Les caractéristiques financières du projet d'avenant n°1 sont les suivantes :

- Montant initial du marché public : 44 765.00 € HT

- Montant de l'avenant : 1 712.50 € HT

Nouveau montant du marché public : 46 477.50 € HT

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

## Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

## Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement de cette opération ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer l'avenant n°1 avec l'entreprise LACROIX pour un montant de 1 712.50 euros hors taxes ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour. Pour copie conforme, Modane, le 11 avril 2023.

> Le Président Christian SIMON